

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Attention : il vous est recommandé de ne pas imprimer vous-mêmes les bulletins de vote.

En application des dispositions de l'article R. 66-2 du code électoral, encourent la nullité les bulletins de vote :

- d'un modèle différent que l'exemplaire de référence remis à la commission de propagande ou à défaut, au président du bureau de vote ;
- ne répondent pas aux prescriptions de l'article R. 30 relatives au format, à la taille et au grammage d'un bulletin de vote : les bulletins doivent être imprimés en une seule couleur sur papier blanc, d'un grammage compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré" et avoir le format suivant : 210 x 297 millimètres (A4) en mode paysage.

Les bulletins de vote seront envoyés au domicile des électeurs des départements pilotes et seront à disposition dans les bureaux de vote.

Par souci de préservation des ressources naturelles, merci de ne pas imprimer ce document pour aller voter.

## CHANGEZ D'AVENIR!

Liste conduite par:

## **CHALUS Ary Nicolas**

- 1 CHALUS Ary Nicolas
- 2 PENCHARD Marie-Luce
- 3 LOSBAR Guv
- 4 LINON Jennifer
- 5 SERVA Olivier
- 6 BONDOT Gersiane
- 7 PELAGE Camille
- 8 PETRO Corinne
- 9 COURTOIS Jean-Philippe
- 10 DAGONIA Sylvie
- 11 HUBERT Jean-Marie
- 12 CELIGNY Maguv
- 13 BARDAIL Jean
- 14 PERRAN Diana
- 15 NELSON Jean-Claude
- 16 GUSTAVE DIT DUFLO Sylvie
- 17 MOLINIÉ Louis
- 18 BAILLET Patricia
- 19 THEOPHILE Dominique
- 20 TROBO THOMASEAU Marie-Eugène 42 LIGNIERES MAUREAUX Sandra
- 21 BREDENT Georges
- 22 SAMUEL CESARUS Valérie

- 23 BAJAZET Clodomir
- 24 TAILLEPIERRE Sonia
- 25 CHRISTOPHE Jean-Claude
- 26 CEROL Nita
- 27 PANCREL Bernard
- 28 DESTOUCHES Annick
- 29 ELISABETH Camille
- 30 AZEDE Lise
- 31 NAPRIX Paul
- 32 COUPAN Rébecca
- 33 FAUSTA Jimmy
- 34 ANNE-MARIE THURAM-ULIEN Bernadette
- 35 NANGIS Albert
- 36 RHINAN Yvane
- 37 SENNEVILLE Rémy
- 38 BOUSARDO BOUCARD Siméone
- 39 THEOBALD Frédéric
- 40 LACOT Martine
- 41 ARBAU Aramis
- 43 CHERUBIN Antoine

